

RFP 1000162739 and 1000163364

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 1

Considering that the solicitation period runs through the Christmas break, and many offices are shut down between Christmas and New Year's Day, would it be possible to extend the January 6, 2015 deadline by at least 6 working days?

Answer 1

Yes. The amended deadline is now January 16, 2015.

Question 2

The Senior Consultant resource category currently requires at least ten (10) years of work experience for strategic program or project management undertakings similar and relevant to the scope of work (sections 7.2.1 - 7.2.10). Considering that this is the same number of years' experience required for the Principal consultant and given that related/previous RFSOs have put the requirement for senior consultants at five (5) years, we were wondering what the rationale was for this change, and whether it would be possible to set the senior consultant resource category experience requirement closer to the precedent set by previous RFSOs.

Answer 2

The number of years of experience required for the Senior Consultant resource category will remain at ten (10) years. In related/previous RFSOs, accepted experience in the Senior Consultant resource category was not as broad. For example, for this RFSO you can use **any** experience (within the context of this RFSO) similar or relevant services listed in the scope of work (sections 7.2.1 - 7.2.10).

French

Question 3

The minimum qualifications for subject matter experts outlined on page 68 of the RFSO requires consultant and senior consultant subject matter experts to "demonstrate a Bachelor's degree or higher in a relevant discipline, based on the area of required subject matter expertise". We would like some clarification on (1) what degrees are considered relevant and (2) whether a qualitative justification of relevance is necessary to satisfy the above requirement. Two examples follow.

Would a resource for the "socio economic" subject matter expert with a Masters of Business Administration with a focus on strategic management and sustainability qualify for the "relevant degree" requirement for a socio-economic subject matter expert ?

Would a resource for the "training" subject matter expert with a Bachelor of Environmental Studies with certification in Instructional design and development, and facilitation qualify for the "relevant degree" requirement for a training subject matter expert?

Answer 3

There are many degrees that are relevant to each area (communications, training, socio-economic or Aboriginal Consultations) of Subject Matter Expert. The following lists will give you some direction but please note that other degrees may be accepted and will be evaluated on a case by case basis.

Communications: Communications, Public Relations, Organizational Communication,
Radio/TV/Broadcasting, Journalism, Advertising and Marketing, Publishing, English.

Training: Any degree.

Socio-economic: Sociology, economics, MBA, social science, political science, public affairs, anthropology.

Aboriginal Consultations: Any degree.

No qualitative justification is necessary.

A resource proposed under the Socio Economic Subject Matter Expert category **would** qualify as having a relevant degree if he/she had a Masters of Business Administration with a focus on strategic management and sustainability.

A resource proposed under the Training Subject Matter Expert category **would** qualify as having a relevant degree if he/she had a Bachelor of Environmental Studies with certification in Instructional design and development.

Question 4

Mandatory Requirement M-5.3 states that bidder project summaries “MUST have taken place within the last five (5) years (calculated based on the end date of the work). While work may be on-going, it MUST have been in progress for no less than six (6) months.”

Based on this description, it is our understanding that any project would meet this criteria that (1) had an end date within the last five years and (2) lasted for longer than six months. Once these two requirements are met any and all experience for those projects could be counted, including all experience that took place more than five years ago.

For example, if a project summary was put forth with a start date of January-2005 and an end date of February-2010, this project would meet M-5.3 , as it (1) had a duration of more than six months and (2) has an end date which is on or after January-2010 (5 years prior to the proposal submission date).

One of the reasons we are seeking clarity on this question is due to the requirement in Annex “B” Summary Form (Page 85 of the RFSO) which states that Cumulative Resource Level of Effort (in days) must be “completed in the last 5 years”. Presumably this is to demonstrate Mandatory Requirement M-5.4 that “All provided summaries MUST demonstrate a minimum of thirty (30) days of cumulative resource level of effort related to the requirement, to denote a significant Bidder involvement in the client’s undertaking”; however, this requirement does not stipulate this cumulative effort must have been within the last 5 years.

Answer 4

With regard to M5 – 5.3, the following understanding is correct. “Based on this description, it is our understanding that any project would meet this criteria that (1) had an end date within the last five years and (2) lasted for longer than six months. Once these two requirements are met any and all experience for those projects could be counted, including all experience that took place more than five years ago.”

It should be noted that any ongoing project would also meet M5 – 5.3, as long as it had been in progress for no less than six (6) months. That would mean a project would need to have started by the latest, August 2014.

In order to be congruent with ANNEX “B”, the RFP is amended as follows. At the end of M5 - 5.4, insert “The thirty (30) days of cumulative effort **MUST** have been completed in the last five (5) years.”

In short, for M5 – 5.3, any project can be used as long as the end date of the project is no later than February 2010 and it was in progress for no less than six (6) months. For M5 . 5.4, the resource level of effort within the project summary has to be thirty (30) days (cumulative) completed with the last five years.

DDP 1000162739 et 1000163364

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1

Étant donné que la période de soumission comprend la période des fêtes et que de nombreux bureaux sont fermés entre Noël et le Nouvel An, serait-il possible de repousser la date butoir du 6 janvier 2015 d'au moins six jours ouvrables?

Réponse 1

Oui. La nouvelle date butoir est désormais le 16 janvier 2015.

Question 2

Dans la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef, il est mentionné que ce dernier doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de projets ou de programmes stratégiques similaires cadrant avec le mandat défini (sections 7.2.1-7.2.10). Étant donné que le même nombre d'années d'expérience est requis pour le conseiller principal et que dans des DOC connexes ou précédentes, on exigeait que le conseiller principal possède cinq (5) années d'expérience, nous nous interrogeons sur la raison de ce changement et nous demandons s'il était possible de modifier l'exigence relative au nombre d'années d'expérience requis pour le conseiller en chef afin qu'elle se rapproche davantage de l'exigence fixée dans les DOC précédentes.

Réponse 2

L'exigence concernant le nombre d'années d'expérience requis pour la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef reste fixée à dix (10) ans. Dans les DOC connexes ou précédentes, l'expérience acceptée pour la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef n'était pas aussi vaste. Pour cette DOC, vous pouvez par exemple vous servir de toute expérience (qui entre dans le cadre de cette DOC) concernant des services similaires cadrant avec le mandat défini (sections 7.2.1-7.2.10).

Question 3

À la page 68 de la DOC, dans la section concernant les exigences relatives aux qualifications minimales requises pour les experts en la matière, il est précisé que le conseiller et le conseiller en chef doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau plus élevé dans une discipline en lien avec le domaine d'expertise requis. Nous aimerions obtenir quelques précisions quant aux (1) diplômes que l'on considère être en lien avec le domaine et (2) à la nécessité de fournir une justification qualitative pour satisfaire à l'exigence ci-dessus. Voici deux exemples :

Pour le domaine d'expertise socio-économique, pourrait-on considérer qu'une personne titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec une spécialisation relative à la gestion stratégique et à la viabilité possède un diplôme en lien avec le domaine d'expertise requis pour un expert socio-économique?

Pour le domaine d'expertise en formation, pourrait-on considérer qu'une personne titulaire d'un Baccalauréat en études environnementales et un agrément en conception et en élaboration de programmes pédagogiques et en animation possède un diplôme en lien avec le domaine d'expertise requis pour un expert en formation?

Réponse 3

De nombreux diplômes sont en lien avec chacun des domaines (communications, formation, socio-économique ou consultations auprès des Autochtones) d'expertise requis. La liste suivante vous donnera quelques indications, mais veuillez noter que d'autres diplômes peuvent être acceptés et seront examinés au cas par cas.

Communications : communications, relations publiques, communication organisationnelle, radio/télédiffusion, journalisme, publicité et marketing, édition, anglais.

Formation : tout diplôme.

Domaine socio-économique : sociologie, économie, maîtrise en administration des affaires, science sociale, science politique, relations publiques, anthropologie.

Consultations auprès des Autochtones : tout diplôme.

Il n'est pas nécessaire de fournir une justification qualitative.

Pour le domaine d'expertise socio-économique, on considérerait qu'une personne titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec une spécialisation relative à la gestion stratégique et à la viabilité **possède** un diplôme en lien avec le domaine d'expertise requis.

Pour le domaine d'expertise en formation, on considérerait qu'une personne titulaire d'un Baccalauréat en études environnementales avec une spécialisation en conception et en élaboration de programmes pédagogiques **possède** un diplôme en lien avec le domaine d'expertise requis.

Question 4

Selon l'exigence obligatoire M-5.3, les résumés des projets que le soumissionnaire présente « DOIVENT relater des événements ayant eu lieu au cours des cinq (5) dernières années (période calculée à partir de la date de fin du travail). Tout travail en cours DOIT être engagé depuis au moins six (6) mois. »

Si nous comprenons bien, conformément à cette description, tout projet (1) qui s'est terminé au cours des cinq dernières années et qui (2) a duré plus de six mois satisfait à ce critère. Si ces deux exigences sont satisfaites, l'ensemble de l'expérience relative à ces projets peut être prise en compte, y compris l'expérience qui remonte à plus de cinq ans.

Par exemple, si l'on présente le résumé d'un projet qui a commencé en janvier 2005 et qui s'est terminé en février 2010, le projet répondrait à l'exigence obligatoire M-5.3, puisqu'il (1) a duré plus de six mois et (2) s'est terminé après janvier 2010 (soit cinq ans avant la date de soumission).

L'une des raisons pour lesquelles nous cherchons à obtenir des éclaircissements sur cette question est que dans l'Annexe B, formulaire de résumé (page 85 de la DOC), il est indiqué que le degré d'effort cumulé des ressources (en jours) doit correspondre à une expérience acquise « au cours des cinq dernières années ». Cette indication semble appuyer l'exigence obligatoire M-5.4, selon laquelle « tous les résumés fournis DOIVENT illustrer un degré d'effort cumulé d'au moins trente (30) jours en lien avec l'exigence pour attester la forte implication du soumissionnaire dans le projet du client »; cependant, il n'est pas précisé dans l'énoncé de cette exigence que le degré d'effort cumulé des ressources doit correspondre à une expérience acquise au cours des cinq dernières années.

Réponse 4

Votre compréhension de l'exigence obligatoire M5 – 5.3. « Si nous comprenons bien, conformément à cette description, tout projet (1) qui s'est terminé au cours des cinq dernières années et qui (2) a duré plus de six mois satisfait à ce critère. Si ces deux exigences sont satisfaites, l'ensemble de l'expérience relative à ces projets peut être prise en compte, y compris l'expérience qui remonte à plus de cinq ans ».

Veillez noter que tout projet en cours satisferait également à l'exigence obligatoire M5 – 5.3 à partir du moment où il dure depuis au moins six (6) mois. Ce qui signifie que pour être admissible, le projet doit avoir commencé au plus tard au mois d'août 2014.

Afin que l'énoncé de l'Annexe B concorde avec celui de la DOC, nous avons modifié la formulation de l'exigence comme suit. À la fin du paragraphe de l'exigence obligatoire M5 – 5.4, veuillez insérer l'énoncé suivant : « le degré d'effort cumulé d'au moins trente (30) jours **DOIT** correspondre à une expérience acquise au cours des cinq dernières années ».

En résumé, conformément à l'exigence obligatoire M5 – 5.3, tout projet peut être présenté à partir du moment où il ne s'est pas terminé avant le mois de février 2010 et où il a duré au moins six (6) mois. Et conformément à l'exigence obligatoire M5 – 5.4, le degré d'effort cumulé des ressources doit être d'au moins trente (30) jours et correspondre à une expérience acquise au cours des cinq dernières années.